COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 25 mars 2021.

<u>Etaient présents</u>: tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Thierry TATONI qui a donné procuration à M Virgile VAN ZELE

Mme Colette BRUN CASTELLY << Mme Aurélie LOUPIAS

M. Christian CARRERE << M. Roger VIARSAC

Mme Marilyn FLAMAIN << M. Pascal LANTHEAUME

M. Erwan ALLÉE est nommé Secrétaire de séance.

DECISIONS

- N° 6 du 5 février 2021 relative à une convention avec l'Association Centre Social « CARREFOUR DES HABITANTS », dans la cadre du Contrat Local d'accompagnement scolaire, pour la mise en œuvre d'animations. Sans contrepartie financière.
- N° 7 du 5 février 2021 relative à un contrat avec l'Association « LEZ'ARTS COLLECTIF » (MONTELIMAR 26200), dans le cadre du marché de l'Alicoque, pour une animation musicale du Groupe « CHAUFFE MARCEL », le dimanche 7 février 2021 de 11 h30 à 14 h 00, Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 633 € TTC. Concert gratuit.
- N° 8 du 24 février 2021 relative à une convention avec l'Etat pour le versement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme de l'aide financière au titre de la gestion 2021 de l'aire d'accueil des gens du voyage. Montant provisionnel : 9 514,24 € (montant fixe : 6 780,00 € et montant variable : 2 734,24 €) qui sera versé en 12 mensualités de 792,85 €.
- N° 9 du 2 mars 2021 relative à un marché avec le Département de la Drôme Service Gestion de l'eau SATESE Drôme Ardèche (VALENCE 26026), pour le contrôle des dispositifs d'autosurveillance et suivi du fonctionnement de la STEP et des rejets. Durée : 3 ans. Dépense : 5 520 ,00€ HT + prestations supplémentaires éventuelles.
- N° 10 du 4 mars 2021 relative à un contrat avec la société « BUREAU VERITAS CONSTRUCTION » (VALENCE 26000), dans le cadre du marché de réhabilitation des locaux administratifs et la création de trois logements au Foyer des Jeunes Travailleurs, pour diverses missions de contrôle techniques (mission L mission LE mission SH mission STI mission HAND mission PS-E Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux). Dépense : 2 490,00 €HT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

M. le Maire remercie les élus, le Directeur des Services, les services et la Presse de leur présence.

Il invite Mme BERGER-SABATIER à faire le point sur la campagne de vaccination.

Il est à noter une légère diminution du taux d'incidence dans la Drôme. Grâce à une coordination des personnels médicaux / communaux / hospitaliers, le centre de vaccination de Nyons fonctionne bien, 180 doses de vaccin Pfizer ont été administrées. Les personnels médicaux travaillent beaucoup et la population semble satisfaite. Une troisième personne a été recrutée en renfort pour l'accueil téléphonique.

4000 personnes ont été vaccinées au centre de Nyons, sans compter les EHPAD et sans qu'aucun effet secondaire n'ait été observé; quelques cas de maladies cardio-vasculaires ont même pu être dépistés.

L'ouverture prochaine de deux centres de vaccination supplémentaires est annoncée, à Buis les Baronnies et Dieulefit.

M. le Maire remercie Mme BERGER-SABATIER pour son engagement, ainsi que l'ensemble des personnels soignants pour leur forte mobilisation.

DELIBERATIONS

1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (R.O.B.)

Rapporteurs: M. le Maire / Monsieur Thierry DAYRE

M. le Maire rappelle l'obligation de présenter le rapport sur les orientations budgétaires de la ville, dans les deux mois qui précédent le vote du budget.

M. DAYRE entreprend la présentation du ROB. Il est fait mention du contexte général économique et budgétaire. L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Afin de soutenir l'activité économique, l'Etat a voté diverses mesures financières et fiscales (lois de finances et Plan de relance).

En 2021, les politiques fiscales déjà engagées, concernant notamment la suppression progressive de la TH, seront poursuivies. La Dotation Globale de Fonctionnement est maintenue à un niveau équivalent à celui de 2020.

Il énumère ensuite les différents ratios et précise l'évolution des recettes propres. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont en très nette baisse en 2020, notamment du fait de la crise sanitaire. Les produits des impôts directs et les recettes réelles de fonctionnement diminuent aussi légèrement, de même que les dotations (hors compensations).

Les dépenses d'équipement brut (ratio à 480€/h) sont à un niveau important et traduisent une forte politique d'investissements pour 2021.

L'encours de la dette fin 2020 diminue et reste bien en deçà des ratios pour les communes de la même strate démographique.

Les recettes domaniales chutent (-129000€), du fait des décisions d'exonération des redevances d'occupation du domaine public décidées par le conseil municipal au profit des bars/restaurants et des forains du marché du dimanche et de l'arrêt de la restauration scolaire (-20 000€ de recettes). Pour 2021, il est proposé de maintenir à leur niveau actuel les tarifs municipaux (cantines, marchés, occupations du domaine public, parc aquatique..) ainsi que la pression fiscale des 3 taxes : TFPB, TFPNB et CFE. La suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales est compensée par le transfert de la totalité de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), soit pour la Ville de NYONS un taux de TFPB de 33,65% (18,14% + 15,51%).

Un peu plus de 360 000€ seront prélevés au titre du FNGIR. Toutefois, la commune bénéficiera d'un versement de 110 000€ de la part du PFIC.

Au chapitre des charges à caractère général, il est à noter une baisse de 11,41 %, après une diminution de 2,26 % en 2019. Cette évolution est due à la crise sanitaire (nombreuses manifestations annulées, fermeture des cantines scolaires, arrêt de la navette NYONSBUS).

Au chapitre des charges du personnel, la prévision intègre la création de 2 nouveaux postes (celui de responsable de l'éducation et de régisseur de spectacles), ainsi que le renfort recruté par la mairie pour le centre de vaccination (6 mois). Il est aussi tenu compte du recrutement d'un chargé de missions dans le cadre du contrat Petites Villes de Demain signé avec l'Etat.

Le programme d'investissements nouveaux s'élève en 2021 à 3 355 000€ auxquels vont se rajouter les RAR en dépenses pour un montant de 867000€ correspondants à des crédits 2020 reportés en 2021.

Les investissements 2021 sont financés sans emprunt, principalement par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 2 566 000€, le FCTVA/TA pour 500000€ et les subventions diverses pour 497000€.

M. le Maire remercie M. DAYRE, M. GOUDARD, DGS et le service comptable (Mme Camille GUGLIELMETTI et M. Sébastien LAFONT) pour la préparation de ce document.

En complément de cette présentation, il évoque les cinq orientations que l'équipe municipale envisage de mener à bien :

- ► La gestion de la crise sanitaire et sociale : assurer le bon fonctionnement du centre de vaccination et répondre aux questions de la population.
- ► Le soutien de l'économie locale, du secteur touristique (restaurants, cinéma),
- ► La relance de la vie culturelle, sportive et associative,
- ▶ La poursuite de l'engagement du programme électoral avec :
 - les engagements contractuels :
 - avec le Conseil départemental de la Drôme pour la construction du Gymnase de la Cité Scolaire
 - avec la CCBDP pour le déploiement de la fibre optique
 - avec DAH pour la mise en place du programme les Terrasses de Salérand
 - les programmes de travaux dans les bâtiments communaux : mise en accessibilité du parc aquatique, de la maison des sports et du cinéma ; création de trois nouveaux logements au FJT...
 - les aménagements urbains : projet d'aménagement du centre-ville et de la promenade de la Digue aux abords du parc aquatique, des quartiers anciens de la vieille ville pont roman / Maladrerie / Scourtinerie
 - programme de voirie urbaine
 - crédits d'études pour la rénovation thermique du Groupe Scolaire de SAUVE et le remplacement du bâtiment « ZEN » de MEYNE.
 - Economie circulaire de l'eau (Eau Usées Traitées).
- ► Le maintien de la pression fiscale, des tarifs et l'absence du recours à un emprunt en 2021.

Il informe que le 16 avril prochain, M. Eric GOUDARD assurera une séance d'information / formation à destination des élus sur les questions budgétaires.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

2 - 1 Aménagement des quartiers anciens de la vieille ville : Pont roman / Maladrerie /Scourtinerie - Modification de la délibération du 18/11/2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement des travaux d'Aménagement des quartiers anciens de la vieille ville (pont roman / Maladrerie / Scourtinerie).

Suite à une modification du taux de la DSIL qui est passé de 20 à 25 % et à une modification de la participation du Conseil Départemental de la Drôme qui est programmée à 57 200 €, le plan de financement de l'opération est modifié de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

Dépenses	
- Travaux de construction : - Maîtrise d'œuvre et missions diverses :	700 000 € 70 000 €
TOTAL	770 000 €

Recettes	
- FSIL (Etat)	192 500 € 154 000 € 57 200 € 366 300 €
TOTAL	770 000 €

Unanimité

2 - 2 Programme Accessibilité année 2021 - Modification de la délibération du 18/11/2020

Rapporteur: Madame Aurore AMOURDEDIEU

Par délibération du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement des travaux de mise en accessibilité de la Maison des Sports, du Cinéma et de l'Espace Jeunesse.

A la suite des études d'avant-projet menées par la maîtrise d'œuvre pour cette opération, le montant estimatif des travaux a été modifié et passe de 139 300 € HT (hors maîtrise d'œuvre) à 285 000 € HT (dont 30 000 € HT de maitrise d'œuvre).

La différence de montant est principalement due à :

- La nécessité de réaliser les aménagements extérieurs côté est de la Maison des Sports, pour rendre les toilettes extérieures accessibles et stopper l'affaissement du terrain,
- La prise en compte de la rénovation des douches du bâtiment de la Maison des Sports non prévues au diagnostic,
- La révision de l'éclairage de la Maison des Sports,
- La mise en place d'une boucle magnétique au Cinéma, non obligatoire à la date du diagnostic.

Le plan de financement de l'opération a donc été modifié en conséquence.

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		S
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Maitrise d'œuvre	30 000,00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes – Bonus relance	35,09 %	100 000,00 €
Maison des Sports	190 000,00 €	DETR	25 %	71 250,00 €
Cinéma	25 000,00 €	Département	17,54 %	50 000,00 €
Espace Jeunesse	40 000,00 €	Autofinancement de la commune de Nyons	22,37 %	63 750,00 €
TOTAL	285 000,00 €	TOTAL	100 %	285 000,00 €

Unanimité

2 - 3 Réfection et isolation du toit-terrasse du Groupe Scolaire de Sauve

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

La commune de Nyons a pour projet la réfection et l'isolation de la toiture terrasse du groupe scolaire de Sauve en vue de réaliser des économies d'énergie et de réduire les dépenses. Le financement de ce projet est établi de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT H.T.

Dépenses :	
- Travaux de construction	51 956.00 €
- Etudes et divers	20 000.00 €
TOTAL	71 956.00 €

Recettes :	
- DSIL (Etat)25 %	17 989.00 €
- SDED22.24 %	16 000.00 €
- Commune de Nyons52.76%	37 967.00 €
TOTAL	71 956.00 €

Unanimité

2 - 4 Aménagement d'un jardin arboré en centre-ville - Modification de la délibération du 18/11/2020

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement du projet l'aménagement d'un jardin arboré en centre-ville réparti en deux tranches de travaux. La tranche n° 1 de cette opération porte sur l'aménagement des espaces situés entre la Maison des huiles d'olive et des olives de France, les courts de tennis, le Parc aquatique et la place de la Libération en un jardin arboré de centre-ville. La tranche n° 2 de ce projet a pour objet la mise en valeur de la promenade de la Digue aux abords du Parc aquatique.

Or, pour tenir compte d'une demande de la DETR en deux tranches, les plans de financement inscrits dans les délibérations du 18 novembre 2020 doivent être modifiés.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT H.T. Tranche 1 et Tranche 2

Dépenses	
Tranche 1 :	
- Travaux de construction :	500 000 €
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses :	50 000 €
Sous TOTAL (1)	550 000 €
Tranche 2:	
- Travaux de construction :	700 000 €
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses :	70 000 €
Sous TOTAL (2)	770 000 €
TOTAL	1 320 000 €

Recettes	
- Département - Tranche 1 :	100 000 €
- Département – Tranche 2 :	67 100 €
- Subvention Région AURA20 %	264 000 €
- DETR Tranche 19.5 %	125 000 €
- DETR Tranche 29.5 %	125 000 €
- Commune de Nyons41 %	638 900 €
TOTAL	1 320 000 €

Unanimité

2 - 5 Réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs « CONSTANTIN » - 2^e tranche de travaux - Modification de la délibération du 09/10/2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération du 9 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement des travaux de réhabilitation du FJT « CONSTANTIN ». La commune de Nyons souhaite poursuivre la réhabilitation des studios du Foyer Jeunes Travailleurs « Maison Constantin » par le lancement d'une 2e tranche de travaux qui finalisera le programme de remise à niveau de ce bâtiment et permettra de répondre à la nécessité de développer en quantité et qualité l'offre de logements saisonniers dans une commune dont l'activité touristique est très importante. Le montant total de cette tranche de travaux est estimé à 226 000 € HT.

Le plan de financement est modifié en conséquence :

Dépenses	Recettes
- Travaux de réhabilitation198 000 € - Maîtrise d'œuvre et frais divers 28 000 €	- CAF (1er dossier)
TOTAL 226 000 €	TOTAL 226 000 €

Unanimité

3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

3 – 1 Approbation d'une convention entre la CCBDP et la commune de Nyons pour le déploiement de la fibre optique

Rapporteur: Monsieur Didier ROUSSELLE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une convention cadre entre la CCBDP et la Mairie pour le déploiement de la fibre optique (FTTH), afin de définir :

- les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier,
- les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet,
- et les missions de la commune à la fois dans la mise en œuvre normalisée de l'adressage et la mobilisation de ses équipes, afin de faciliter le déploiement de la fibre jusqu'à chacune des prises des administrés.

Unanimité

3 – 2 Approbation d'une convention entre la CCBDP et la commune de Nyons pour le projet de création de voies dites de « mobilité douce »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de projets de développement d'un ensemble d'itinéraires sur le territoire favorisant les mobilités douces telles qu'« Au fil de d'Eygues », la CCBDP investit dans des aménagements qualitatifs traversant plusieurs communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes d'une convention cadre CCBDP – commune de Nyons, préalable à la création de Vélo-route Voies Vertes et d'aménagement de voies douces.

Unanimité

4 - AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MONPEYSSEN

4. 1 - ZAC DU GRAND TILLEUL - Cession du lot A à la SCI CROZE

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis au profit de la CCBDP, conformément à la loi Notre du 7 août 2015 et à la délibération du 14 décembre 2017, relative à la mise à disposition de la CCBDP des équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul et des terrains aménagés.

La CCBDP, qui détient la compétence de gestion des ZAE depuis le 1^{er} janvier 2018, est qualifiée pour revendre les terrains en question à l'opérateur économique validé par la commune.

La Commune et la CCBDP étant sollicitées par Madame Marie-Hélène CROZE (SCI CROZE) pour l'acquisition du lot n° A en vue de la construction d'un bâtiment, il est proposé la cession de ce terrain, à la CCBDP.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Surface: 841 m²
- Références cadastrales : parcelle en cours d'attribution
- Prix du terrain : 55 € HT/m² (conformément à l'avis de France domaine du 24/07/2020)

Tous les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Unanimité

4. 2 - ZAC DU GRAND TILLEUL - Cession du lot n° 18 à la SARL SAME (Société Artisanale de Menuiserie et d'Ebénisterie)

La Commune et la CCBDP étant sollicitées par la SARL SAME pour l'acquisition du lot n° 18 en vue de la construction d'un bâtiment, il est proposé la cession de ce terrain, à la CCBDP.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

• Surface: 1 781 m²

• Références cadastrales : parcelle AE 965

• Prix du terrain : 45 € HT/m² (conformément à l'avis de

France domaine du 24/07/2020)

Tous les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Unanimité

5 – PETITES VILLES DE DEMAIN – Approbation d'une convention entre l'Etat, la CCBDP et la Mairie de Nyons

Rapporteur : M. le Maire

En octobre 2020, la Préfecture de la Drôme a informé la municipalité que le Ministre de la Cohésion des Territoires avec les Collectivités Territoriales avait lancé le programme « Petites Villes de Demain ». Le 3 novembre 2020, la commune de Nyons a déposé un dossier de candidature en Préfecture de la Drôme et, par courrier du 11 décembre 2020, le Ministère de la cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités a fait savoir que la commune de Nyons était lauréate.

Ce programme est un outil de la relance au service des territoires qui doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, tout en contribuant aux objectifs de développement durable.

Il permettra à la commune de :

- Bénéficier de financements (Banque des Territoires / ANAH) en vue de réaliser le diagnostic de territoire.
- D'être par la suite attributaire de subventions complémentaires de l'Etat et du Conseil Départemental de la Drôme pour des projets d'investissements liés aux différentes thématiques du programme « Petites Villes de Demain » :
 - Amélioration de l'Habitat / Logement insalubre.
 - Développement du Tourisme / Artisanat et Commerce
 - Promotion des mobilités douces
 - Gestion économe des ressources
 - Mise en valeur du patrimoine de la commune.

Il est proposé la signature d'une convention entre l'Etat, la CCBDP et la Mairie de Nyons, en vue de l'adhésion de la commune au Programme Petites Villes de Demain.

Unanimité

6 – RENOVATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT VINCENT - Approbation de conventions de partenariat financier avec l'Association « Les Amis de l'Orgue de l'Eglise Saint Vincent » et la « Paroisse Saint François d'Assise en Nyonsais »

Rapporteur : Madame Odile PILOZ

Les travaux de rénovation de l'orgue de l'Eglise St Vincent ont été inaugurés en 2020. Pour ce projet, la Mairie de Nyons a pu bénéficier de subventions régionale et départementale.

La « Paroisse Saint François d'Assise en Nyonsais » et l'association « les amis de l'orgue de l'Eglise St Vincent » souhaitent contribuer financièrement à ces travaux.

Il est proposé la signature de conventions de partenariat avec ces structures et la Ville de Nyons, en vue de l'encaissement des sommes suivantes :

- 6 000 €, financés par l'Association « les amis de l'orgue de l'Eglise St Vincent »
- 10 000 €, financés par « La paroisse Saint François d'Assise en Nyonsais ».
- M. le Maire remercie les deux associations pour leur participation.

Unanimité

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire de NYONS,

Pierre COMBES